

*Taxe d'accise—Loi*

même réforme fiscale, le génie, je parle de la création comptable, le ministre des Finances s'est tout d'un coup travesti en comptable ingénieux et d'un petit coup de crayon a été chercher une affaire comme 1.6 milliard de dollars qui, en vérité, ne représente rien, si vous voulez, parce que c'est une affaire qui ne se rapporte pas à toutes les autres années, mais il a sûrement voulu fausser les chiffres pour s'assurer et pour présenter à la population que son déficit se réduisait graduellement, il a seulement changé les règles du jeu, et il a dit:

• (1130)

Dorénavant, vous les employeurs, vous les créateurs de jobs, vous n'allez pas me payer tous les 15 du mois; après la fin du mois, vous me paierez tous les 15 jours, vous me paierez plus vite et, comme cela, ça permettra une rentrée de fonds pour un mois seulement, parce qu'après chaque année, cela revient à la même chose, soit 1.6 milliard de dollars pour une fois, et cela a définitivement changé toutes les règles et faussé tous les chiffres, et c'est là-dessus que le ministre prétend qu'il a réduit le déficit, alors qu'en réalité, si l'on regarde en proportion la dette nationale qui est le déficit annuel, il a plutôt augmenté que diminué.

Madame la Présidente, cette même règle, ce même précédent s'applique maintenant aussi sur la taxe de vente fédérale, celui de la remise de la taxe de vente fédérale, qui doit se faire d'une manière accélérée. Et le ministre a utilisé, pour la remise à la source, un système de paiements accélérés en disant que cela s'appliquait seulement à la grande entreprise. Mais il a oublié en faisant ses calculs qu'une telle mesure s'applique aussi à la petite entreprise. Et l'entrepreneur en construction qui a 20 employés dans la province de Québec est touché par cette mesure parce que, justement, il doit rembourser tous les 15 jours cette taxe à la source qui est déduite de son salaire et qui crée un problème inacceptable de fonds de roulement.

Si nous songeons aux effets d'une telle mesure sur les municipalités, en fin de compte, si les municipalités ont des problèmes de fonds de roulement, si cette mesure réduit leurs revenus, à la fin de l'année, qui va payer? Mais ce sont encore les contribuables! Par cette mesure comptable que le ministre des Finances a voulu appliquer dans sa réforme fiscale, dans son Budget de 1987, il a encore, indirectement, augmenté les taxes et créé une autre taxe cachée.

Dans la réforme fiscale de juin et décembre 1987, le ministre des Finances a aussi augmenté de 15 à 18 p. 100 la taxe sur l'alcool et le tabac. Encore là, une entrée de fonds pour le gouvernement, de l'argent que l'on va toujours chercher dans la poche des contribuables, une entrée de 175 millions par année.

Madame la Présidente, des augmentations de taxes accélérées, nous en avons vu depuis que ce gouvernement conservateur est au pouvoir, soit depuis septembre 1984, et cela continue toujours, à chaque budget, à chaque déclaration ministérielle. Par exemple, dans le Budget de février 1988, encore là un autre 1c. le litre de taxe d'accise sur l'essence qui entrainait en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1988 et qui donnait tout de suite, soit pour l'année 1988-1989, une somme de 225 millions de dollars, et pour les autres années, une somme de 300 millions par année.

Madame la Présidente, l'essence, c'est une affaire qui touche tout le monde. C'est notre système de communication, c'est le transport en commun, c'est l'automobile de tout le monde, et

l'on a besoin de faire le plein d'essence pour aller au travail, pour aller chez soi, chez le médecin ou à l'hôpital. Donc, c'est très important et chaque fois qu'on met une taxe sur l'essence, cela touche tout le monde, et ce gouvernement continue à aller chercher l'argent dans les poches des contribuables.

Donc, lorsque le secrétaire parlementaire nous dit que c'est dans l'intérêt des Canadiens de passer ce projet de loi C-117 immédiatement, j'aimerais dire tout d'abord que c'est depuis le Budget de février 1987, et nous sommes en mai 1988, ce qui fait plus d'un an que ces mesures fiscales, ces augmentations de taxes inacceptables ont été annoncées, donc c'est définitivement le gouvernement qui a pris plus d'un an pour adopter la législation canadienne. Deuxièmement, je ne vois pas pourquoi c'est urgent pour les Canadiens de payer cette taxe-là.

Madame la Présidente, comme vous le voyez, ce gouvernement essaye dans une période pré-électorale de passer rapidement toutes ces mesures afin que les Canadiens puissent les oublier lors de la campagne électorale. Bien sûr, madame la Présidente, au nom du parti que je représente, je veux vous assurer, assurer cette Chambre et les Canadiens que dès que le premier ministre (M. Mulroney) déclenchera les élections, on va s'assurer que les Canadiens sachent toutes les taxes, les milliards et les milliards de dollars que ce gouvernement a empochés pendant son mandat. Bien sûr, on va rappeler aux Canadiens que le ministre des Finances, le critique des finances de l'Opposition d'alors, avait dit qu'il ne devait pas augmenter les taxes. Ce n'est pas bon d'augmenter les taxes. Pourtant, la première chose qu'il a fait, son premier geste comme ministre des Finances, a été d'augmenter les taxes, madame la Présidente.

Si on devait faire toute la liste des taxes cachées que ce gouvernement a imposées aux Canadiens, dans le domaine social, dans le domaine de l'immigration... Il faut, par exemple, pour un Canadien qui doit faire une demande pour faire venir un parent ici au Canada, qu'il fasse un dépôt, qu'il paie une cotisation pour la citoyenneté canadienne. Si on déménage, par exemple... Prenons la Société canadienne des postes. Combien d'augmentations? Et ce matin encore, madame la Présidente! On en prend! Jusqu'à maintenant, on a toujours eu le concept que faire une erreur, c'était humain. Maintenant, la Société canadienne des postes, dans son plan quinquennal dit: Non. A partir du 1<sup>er</sup> avril 1989, ce n'est pas humain.

Maintenant, si vous faites une erreur en inscrivant votre code postal sur votre lettre, vous allez payer 10c. On va vous retourner la lettre et vous allez payer 10c. de pénalité. Et si vous voulez savoir quel est votre code postal ou corriger votre code postal, bien vous devez acheter l'annuaire des codes postaux de la Société canadienne des postes. Mais cet annuaire coûte 10 \$. Et cet annuaire change tous les ans. Voilà de quelle façon, pas seulement avec les taxes directes que l'on voit dans chaque budget et dans chaque déclaration ministérielle, mais par des taxes indirectes dans toutes les corporations d'État où le gouvernement peut aller chercher des fonds. Ce sont les contribuables qui paient!

J'aimerais seulement mentionner, par exemple, les taxes directes qu'on a connues dans cette Chambre par le Budget, sans considérer toutes les autres taxes cachées que le gouvernement a empochées depuis 1984, et faire un résumé, une petite liste, une courte liste. Parce que définitivement, il y en a plus